

**Nombre de conseillers**

En exercice :	42
Présents :	22
Absents :	20
dont suppléés :	02
dont représentés :	06
Votes pour :	30
Votes contre :	0
Abstention :	0
Votants :	30

Date de la convocation

29/03/2021

Date d'affichage

13/04/2021

Séance du : 06 avril 2021 à 18h00

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle EISCAE à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, R. COUVREUX, J. GROSCLAUDE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, E. OTERNAUD, E. PARROT, P. PERREZ, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : A. BOUAZI, J. MARTINEZ

Procurations : P. DEMOUGE à C. CODDET, C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à P. PERREZ, P. MIESCH à D. VALLVERDU, C. PARTY à C. CANAL, E. WILLEMAIN à J-L. SALORT

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 041-2021

Objet : Finances – Compte de gestion 2020 – budget assainissement collectif

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Centre des finances publiques de Giromagny.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme, le Président,

